

CONTEXTE PISCICOLE - COURS D'EAU

660038 - La Boulzane Domaine salmonicole



Crédits FNPF V. NOWAKOSKI

Espèce(s) repère(s)

Truite commune

Espèce(s) cible(s)

Ecrevisse à pieds blancs, Goujon

Etat piscicole

Peu perturbé

Vue(s) représentative(s)



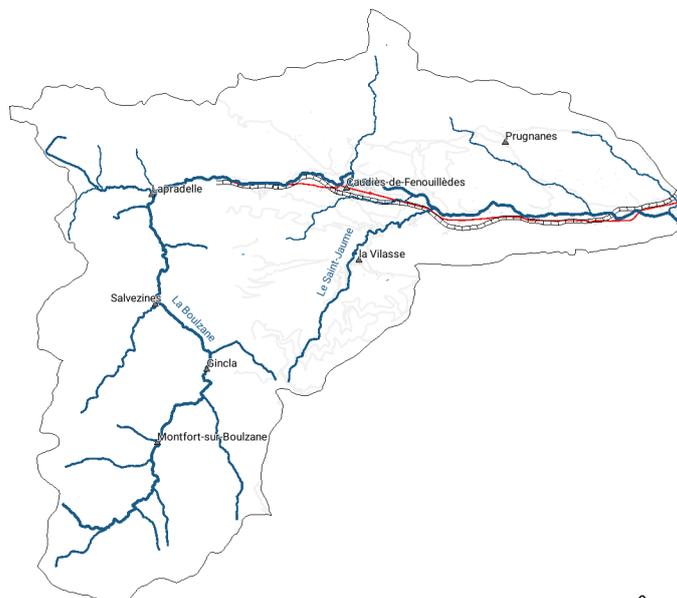
Partenaires financiers



Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la
Gestion des ressources piscicoles (PDPG 2019)

Fiche contexte éditée le 31/5/2019

I - Localisation du contexte



Sources: BD TOPO (DDTM - © IGN) modifiée par la FDPPMA, Contextes piscicoles (FDPPMA)

II - Description générale

Longueur totale des cours d'eau dans le contexte		
108,6 km		

Nom du bassin versant	Pourcentage du bassin versant occupé par le contexte	Surface du bassin versant en km ²
L'Agly	15,8 %	1061,3 km ²

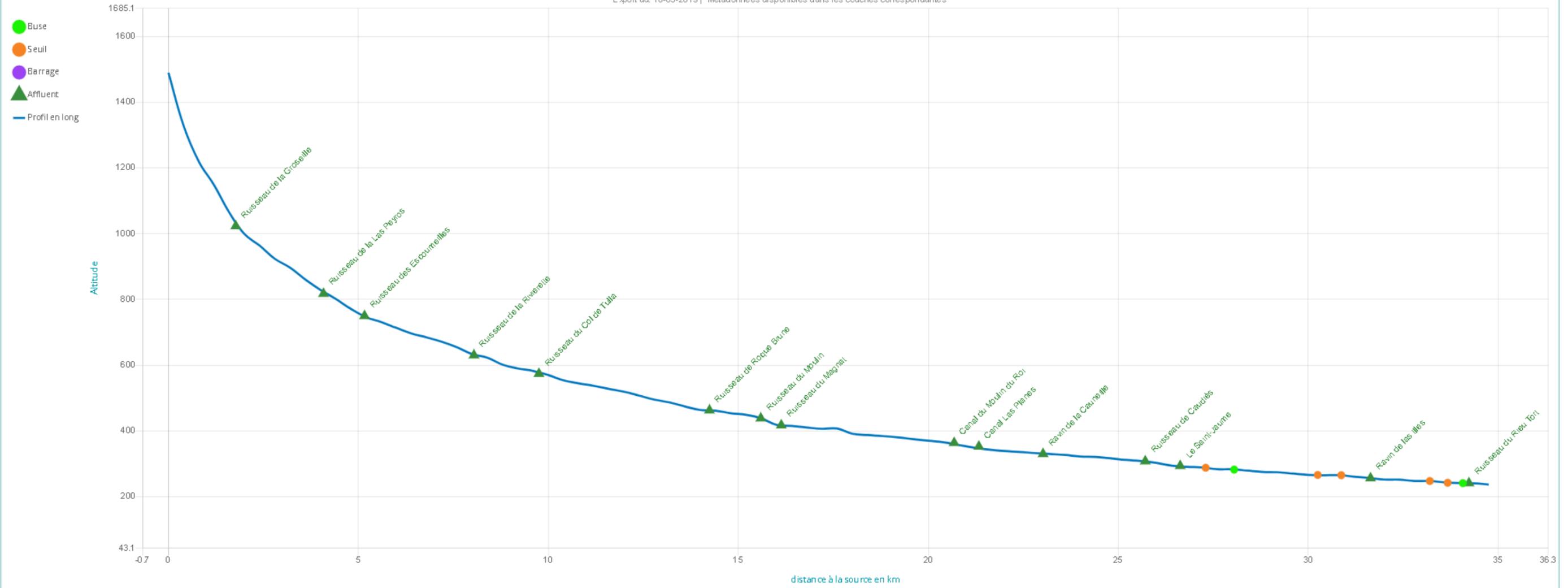
Cours d'eau principal	Limite amont	Limite aval
La Boulzane	Source	Confluence avec l'Agly

Plan(s) d'eau

Nom(s)
Plan d'eau de Prugnanes

La Boulzane - La Boulzane - 660038

Export du: 16-05-2019 | *Métadonnées disponibles dans les couches correspondantes



Sources: BD Alti 25 m (© IGN), BD Topo (DDTM - © IGN) modifiée par la FDPMA

Principaux cours d'eau et affluents dans le contexte

Cours d'eau principal

Code Hydro	Code inventaire	Nom	Longueur	Altitude amont	Altitude aval	Pente moyenne
Y06105005	07.04	La Boulzane	34,63 Km	1488,9 m	236,9 m	3,6 %

Affluent(s)

Code Hydro	Code inventaire	Nom	Longueur	Altitude amont	Altitude aval	Pente moyenne
Y0611000	07.04.11	Ruisseau de la Groseille	2,14 Km	1680,0 m	1023,1 m	29,1 %
Y0611020	07.04.10	Ruisseau des Gril	1,54 Km	1356,7 m	908,9 m	27,8 %
Y0611040	07.04.09	Ruisseau de la Las Peyros	1,86 Km	1342,7 m	817,5 m	27,0 %
Y0611060	07.04.08	Ruisseau des Escoumeilles	2,76 Km	1156,7 m	749,9 m	14,5 %
Y0611080	07.04.07	Ruisseau de Rambergue	1,37 Km	914,2 m	723,2 m	13,8 %
Y0610520	07.04.06	Ruisseau de la Rivierette	4,19 Km	1100,7 m	630,2 m	11,1 %
Y0611100	07.04.05b	Ruisseau du Col de Tulla	2,60 Km	1022,2 m	574,0 m	16,9 %
Y0610540	07.04.05	Ruisseau de Faussivre	4,87 Km	1023,6 m	513,7 m	10,4 %
Y0611120	07.04.04	Ruisseau de Roque Brune	1,37 Km	637,7 m	462,7 m	12,6 %
Y0611140	07.04.03	Ruisseau du Moulin	1,25 Km	609,8 m	438,4 m	13,6 %
Y0610560	07.04.02	Ruisseau du Magnat	5,04 Km	830,9 m	417,4 m	8,2 %
	07.04.01e	Ravin de la Cauneille	4,40 Km	818,7 m	330,2 m	10,9 %
	07.04.01c	Ruisseau de Caudiès	4,90 Km	667,4 m	308,0 m	7,3 %
Y0610620	07.04.01	Le Saint-Jaume	8,65 Km	1045,8 m	293,8 m	8,6 %
	07.04.00c	Ravin de las Illes	5,89 Km	641,4 m	256,3 m	6,5 %
	07.04.00	Ruisseau du Rieu Tort	4,80 Km	382,1 m	241,3 m	2,9 %

Sous-affluent(s)

Code Hydro	Code inventaire	Nom	Longueur	Altitude amont	Altitude aval	Pente moyenne
Y0611160	07.04.02.03	Ruisseau de Fabournet	2,05 Km	743,1 m	483,6 m	12,5 %

Sous-affluent(s)

Code Hydro	Code inventaire	Nom	Longueur	Altitude amont	Altitude aval	Pente moyenne
Y0611180	07.04.02.02	Ruisseau du Sarrat Bezolo	1,47 Km	807,2 m	479,7 m	21,6 %
Y0611200	07.04.02.01	Ruisseau de Coumes Vieules	1,42 Km	738,7 m	419,4 m	21,7 %

Prises d'eau des canaux

Nom(s)

Canal de la Boulzane Glaciere, Canal de Caudies RD Moulin du Roi, Canal de la Peyralade, Canal de Las Planes, Canal de la Pinouze et Castel Fizel, Canal de Caudies RG

Source: DDTM modifiée par la FDPPMA

Station(s) hydrologique(s)

Axe principal

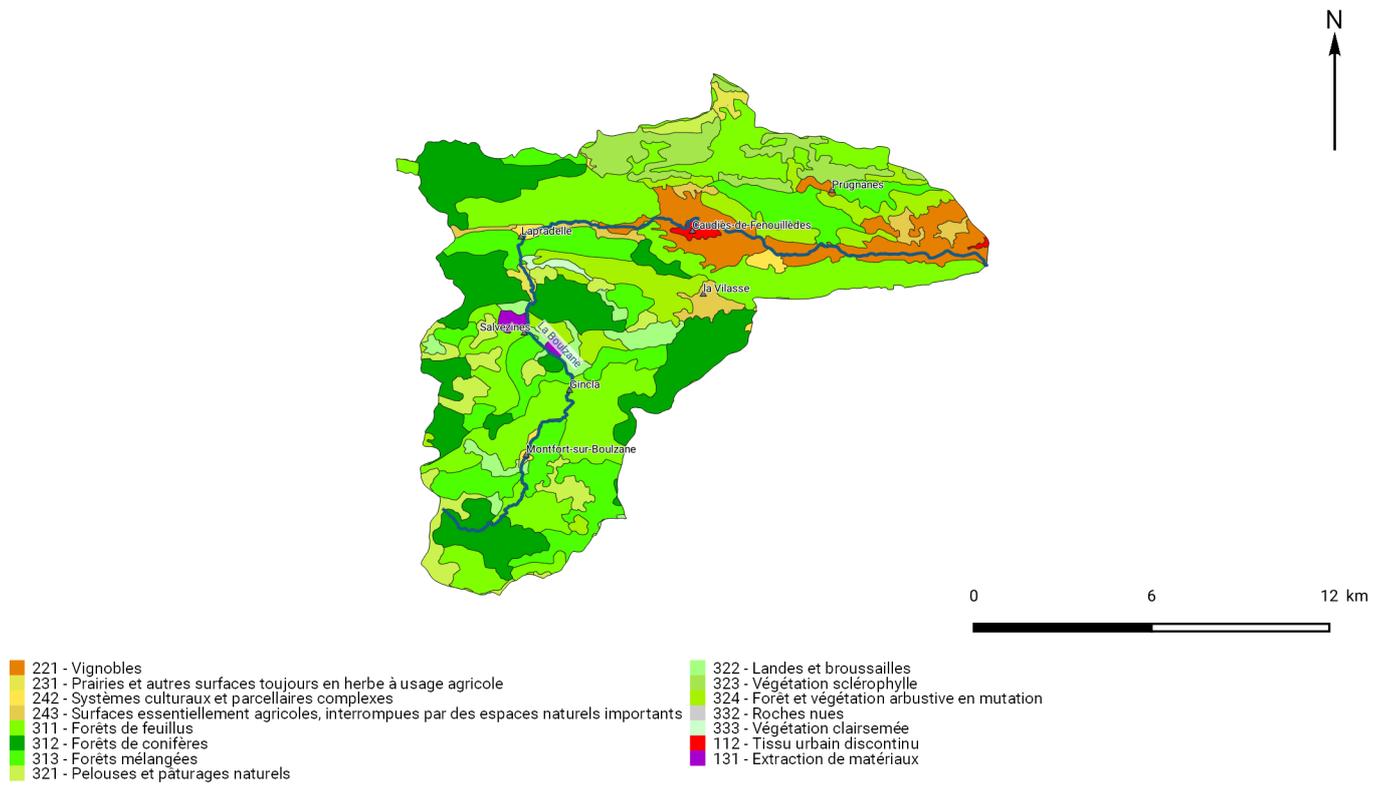
Pas de station hydrologique sur l'axe principal

Autre(s) station(s)

Pas de station(s) hydrologique(s)

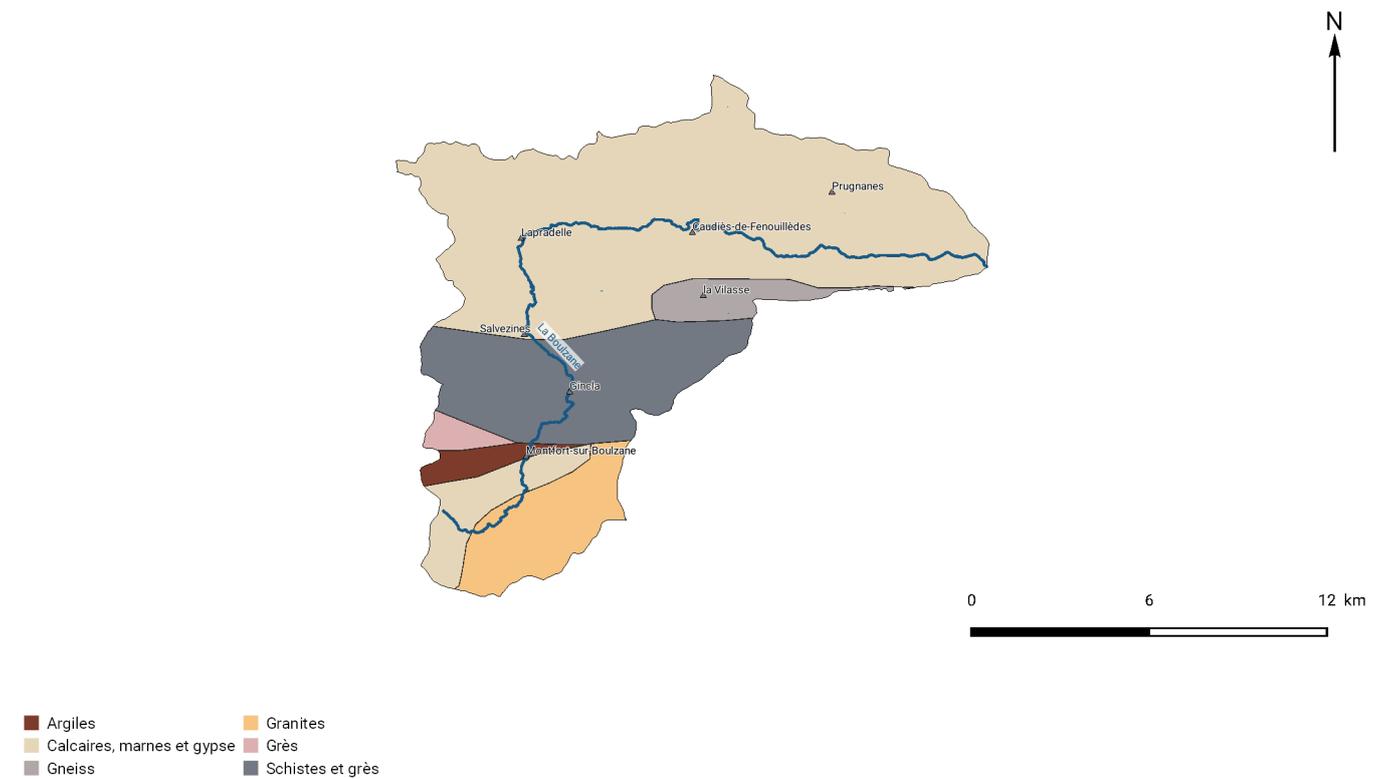
III - Données générales

Occupation du sol



Sources: BD TOPO (DDTM - © IGN) modifiée par la FDPPMA, Contextes piscicoles (FDPPMA), Corine Land Cover (Ministère de la Transition écologique et solidaire)

Géologie

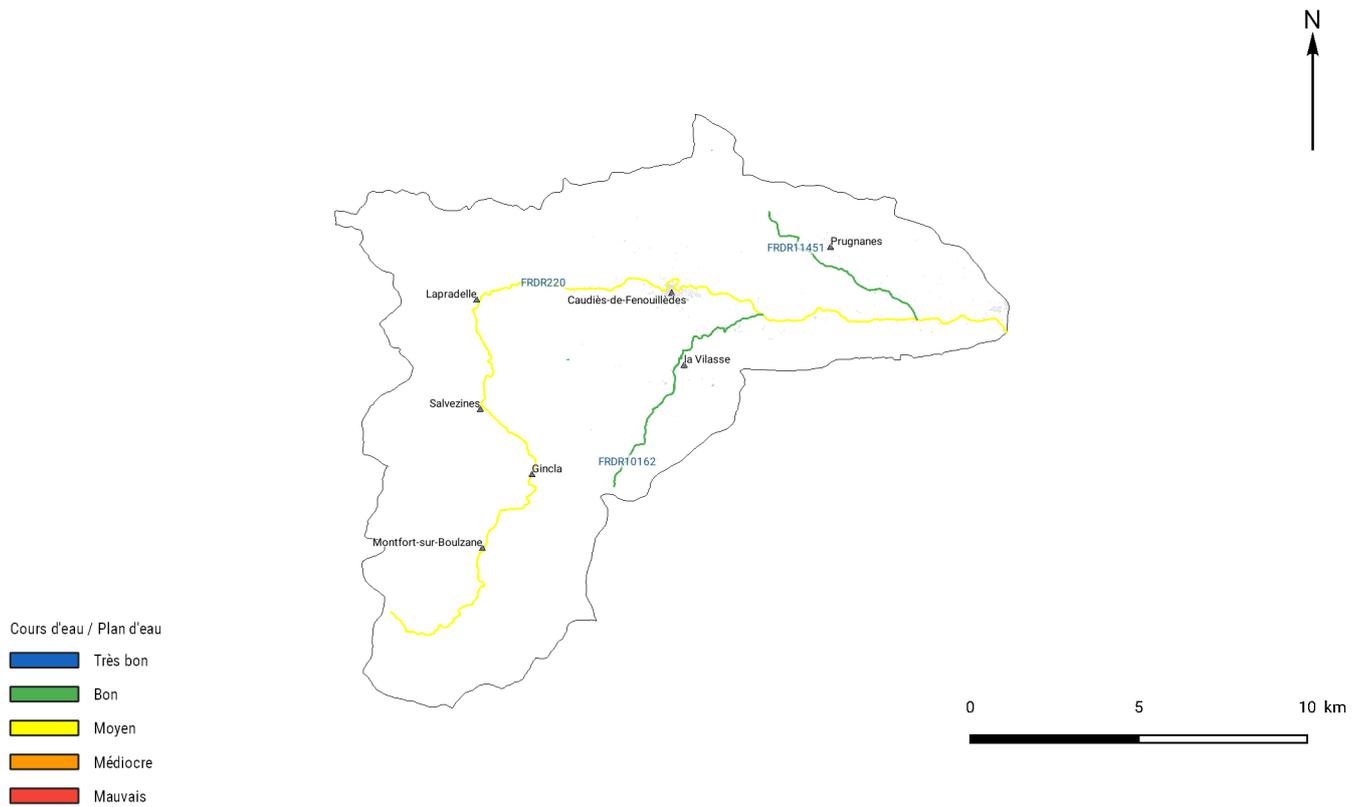


Sources: BD TOPO (DDTM - © IGN) modifiée par la FDPPMA, Contextes piscicoles (FDPPMA), Lithologie simplifiée (BRGM)

Mesures réglementaires de protection du contexte

Thème	Code	Nom	Observations
Continuité écologique (L-214 du Code de l'Environnement)			
	FR0603518	L'Agly de sa source à l'aval de sa confluence avec la Boulzane, affluents compris, excepté le ruisseau de Prugnanes	Liste 1
Installation(s) classée(s)			
	0066.04076	IMERYS CERAMICS FRANCE Usine	Icpe
	0066.05331	AVANTY SAS -PARC EL SINGLA	Icpe
	0066.06666	EOLE RES SA	Icpe
	0066.00365	IMERYS CERAMICS FRANCE SAS	Icpe
Réservoir(s) biologique(s)			
	RBioD00595	L'Agly de sa source à l'aval de sa confluence avec la Boulzane, affluents compris, excepté le Ruisseau de Prugnanes	Réservoir biologique (SDAGE 2016-2021)
Sage			
	SAGE06016	Haute Vallée de l'Aude	
	SAGE06001	Agly	
Site(s) classé(s) ou inscrit(s)			
	SC2017021401	Puech de Bugarach et de la crête nord du synclinal du Fenouillèdes	Site classé
Znieff			
	910011282	Massif Du Dourmidou Et Forêt De Salvanère	Znieff type 2
	910030111	Forêt D'en Malo - Bac D'estable	Znieff de type 1
	910030124	Forêt Des Fanges	Znieff de type 1
	910030147	Forêt De Salvanère Et Bois De L'orri	Znieff de type 1
	910011773	Massif Du Fenouillèdes Septentrional	Znieff type 2
	910010884	Forêt De Boucheville	Znieff type 2
	910030155	Pic Dourmidou Et Serre D'escales	Znieff de type 1
	910011276	Fenouillèdes Audois	Znieff type 2
	910030614	Massif Du Fenouillèdes	Znieff type 2

IV - Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état



Sources: BD TOPO (DDTM - © IGN), Contextes piscicoles (FDPPMA), Masse d'eau DCE (Système d'information sur l'eau du Bassin Rhône-Méditerranée), SDAGE 2016-2021

Code	Nom	Etat écologique	Etat chimique	Objectif d'état	Echéance d'état
FRDR11451	ruisseau de prugnanes	Bon	Bon	bon état	2015
FRDR10162	ruisseau de saint-jaume	Bon	Bon	bon état	2015
FRDR220	La Boulzane	Moyen	Bon	bon état	2027

V - Peuplement

<table border="1"> <tr><th>Domaine</th></tr> <tr><td><i>Salmonicole</i></td></tr> </table>	Domaine	<i>Salmonicole</i>	<table border="1"> <tr><th>Zonation piscicole</th></tr> <tr><td><i>B1 à B5</i></td></tr> </table>	Zonation piscicole	<i>B1 à B5</i>	<table border="1"> <tr><th>Biocénotype(s)</th></tr> <tr><td><i>Zone à truite supérieure à zone à truite inférieure</i></td></tr> </table>	Biocénotype(s)	<i>Zone à truite supérieure à zone à truite inférieure</i>
Domaine								
<i>Salmonicole</i>								
Zonation piscicole								
<i>B1 à B5</i>								
Biocénotype(s)								
<i>Zone à truite supérieure à zone à truite inférieure</i>								
<table border="1"> <tr><th>Espèce(s) repère(s)</th></tr> <tr><td><i>Truite commune</i></td></tr> </table>	Espèce(s) repère(s)	<i>Truite commune</i>	<table border="1"> <tr><th>Espèce(s) cible(s)</th></tr> <tr><td><i>Ecrevisse à pieds blancs, Goujon</i></td></tr> </table>	Espèce(s) cible(s)	<i>Ecrevisse à pieds blancs, Goujon</i>	<table border="1"> <tr><th>Etat fonctionnel</th></tr> <tr><td><i>Peu perturbé</i></td></tr> </table>	Etat fonctionnel	<i>Peu perturbé</i>
Espèce(s) repère(s)								
<i>Truite commune</i>								
Espèce(s) cible(s)								
<i>Ecrevisse à pieds blancs, Goujon</i>								
Etat fonctionnel								
<i>Peu perturbé</i>								
<table border="1"> <tr><th>Poissons migrateurs</th></tr> <tr><td><i>Anguille, Truite commune</i></td></tr> </table>	Poissons migrateurs	<i>Anguille, Truite commune</i>	<table border="1"> <tr><th>Espèce(s) invasive(s)</th></tr> <tr><td><i>Pas d'espèce(s) invasive(s) sur le contexte</i></td></tr> </table>	Espèce(s) invasive(s)	<i>Pas d'espèce(s) invasive(s) sur le contexte</i>	<table border="1"> <tr><th>Autre(s) espèce(s) d'intérêt particulier</th></tr> <tr><td><i>Anguille, Chevaine, Goujon</i></td></tr> </table>	Autre(s) espèce(s) d'intérêt particulier	<i>Anguille, Chevaine, Goujon</i>
Poissons migrateurs								
<i>Anguille, Truite commune</i>								
Espèce(s) invasive(s)								
<i>Pas d'espèce(s) invasive(s) sur le contexte</i>								
Autre(s) espèce(s) d'intérêt particulier								
<i>Anguille, Chevaine, Goujon</i>								

Peuplement actuel

<table border="1"> <tr><th>Espèce(s) majoritaire(s)</th></tr> <tr><td><i>Barbeau méridional, Truite commune</i></td></tr> </table>	Espèce(s) majoritaire(s)	<i>Barbeau méridional, Truite commune</i>	<table border="1"> <tr><th>Espèce(s) occasionnelle(s)</th></tr> <tr><td><i>Anguille, Ecrevisse à pieds blancs, Barbeau commun, Chevaine, Goujon, Loche franche, Vairon</i></td></tr> </table>	Espèce(s) occasionnelle(s)	<i>Anguille, Ecrevisse à pieds blancs, Barbeau commun, Chevaine, Goujon, Loche franche, Vairon</i>
Espèce(s) majoritaire(s)					
<i>Barbeau méridional, Truite commune</i>					
Espèce(s) occasionnelle(s)					
<i>Anguille, Ecrevisse à pieds blancs, Barbeau commun, Chevaine, Goujon, Loche franche, Vairon</i>					

Peuplement potentiel

<table border="1"> <tr><th>Espèce(s) centrale(s)</th></tr> <tr><td><i>Barbeau méridional, Truite commune</i></td></tr> </table>	Espèce(s) centrale(s)	<i>Barbeau méridional, Truite commune</i>	<table border="1"> <tr><th>Espèce(s) intermédiaire(s)</th></tr> <tr><td><i>Anguille, Ecrevisse à pieds blancs, Chevaine, Goujon, Vairon</i></td></tr> </table>	Espèce(s) intermédiaire(s)	<i>Anguille, Ecrevisse à pieds blancs, Chevaine, Goujon, Vairon</i>
Espèce(s) centrale(s)					
<i>Barbeau méridional, Truite commune</i>					
Espèce(s) intermédiaire(s)					
<i>Anguille, Ecrevisse à pieds blancs, Chevaine, Goujon, Vairon</i>					

Inventaire(s) piscicole(s) récent(s)

Année	Cours d'eau	Commune	Lieu-dit	Espèce	Etat du peuplement	Fournisseur
2017	<i>Boulzane</i>	<i>Caudies-de-fenouilledes</i>	<i>Cazal-Germa</i>	<i>Barbeau méridional, Chevaine, Goujon, Loche franche, Truite de rivière, Vairon</i>	<i>Bon</i>	<i>FDPPMA</i>
2017	<i>La Boulzane</i>	<i>SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET</i>	<i>Pont D117</i>	<i>Barbeau méridional, Chevaine, Goujon, Loche franche, Truite de rivière, Vairon</i>	<i>Perturbé</i>	<i>AFB Direction Régionale Occitanie*</i>
2015	<i>La Boulzane</i>	<i>SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET</i>	<i>Pont D117</i>	<i>Barbeau méridional, Chevaine, Goujon, Loche franche, Truite de rivière, Vairon</i>		<i>AFB Direction Régionale Occitanie*</i>

* La mise à disposition des données AFB n'engage pas la responsabilité de celle-ci sur les exploitations qui en sont faites et ne prévaut pas sur les avis techniques que l'AFB pourraient être amenée à formuler sur ces données.

VI - Biodiversité remarquable

Synthèse

Espèces protégées : Desman des Pyrénées, Loutre d'Europe, Ecrevisse à pattes blanches, Odonates

Espèces invasives : Vison d'Amérique

VII - Gestion et halieutisme

Gestionnaire	Nom	Linéaire dans le contexte (Km)
AAPPMA	Caudiès de Fenouillèdes	29,01
AAPPMA	Saint Paul de Fenouillet	15,74
AAPPMA	Axat	52,57

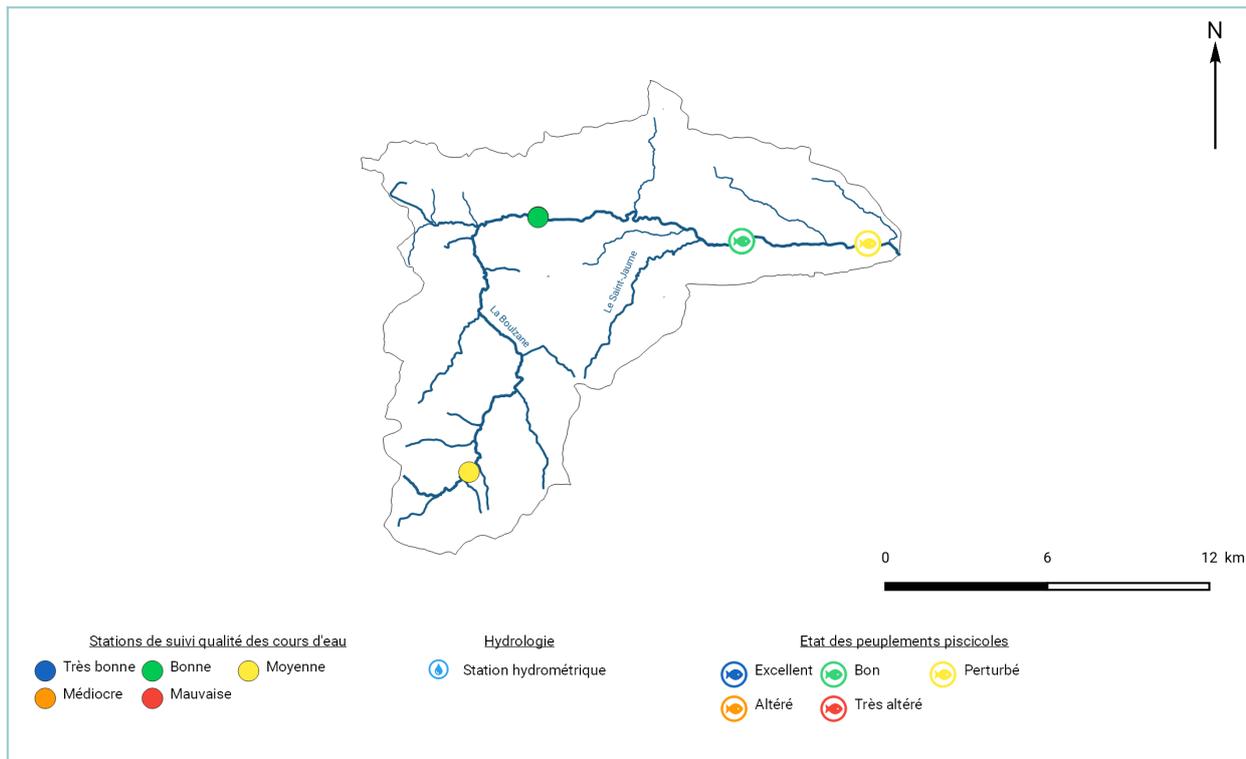
Type de gestion piscicole des 5 dernières années	Catégorie piscicole
<p>Gestion raisonnée dans les Pyrénées-Orientales</p> <p>Repeuplement de 9000 alevins de Truite fario souche Carança dont 6000 alevins sur la Boulzane sur le secteur des Pyrénées-Orientales et 3000 sur la rivière de St Jaume.</p> <p>Déversements de 120 kg environ de Truites Arc-en-Ciel chaque année en 3 ou 4 déversements pour le Parcours de Pêche de Loisirs sur la Boulzane à Caudiès de Fenouillèdes.</p> <p>Gestion Patrimoniale dans l'Aude</p>	1ère catégorie

Démarche collective de gestion et de préservation des milieux	
Nom	Porteur
<i>PGRE</i>	<i>SMBVA</i>

Administration en charge de la police de l'eau et de la pêche	Police de la pêche
<i>AFB, ONCFS, DDTM (SER), Gendarmerie nationale</i>	<i>FDPPMA, AAPPMA disposant de GPPB</i>

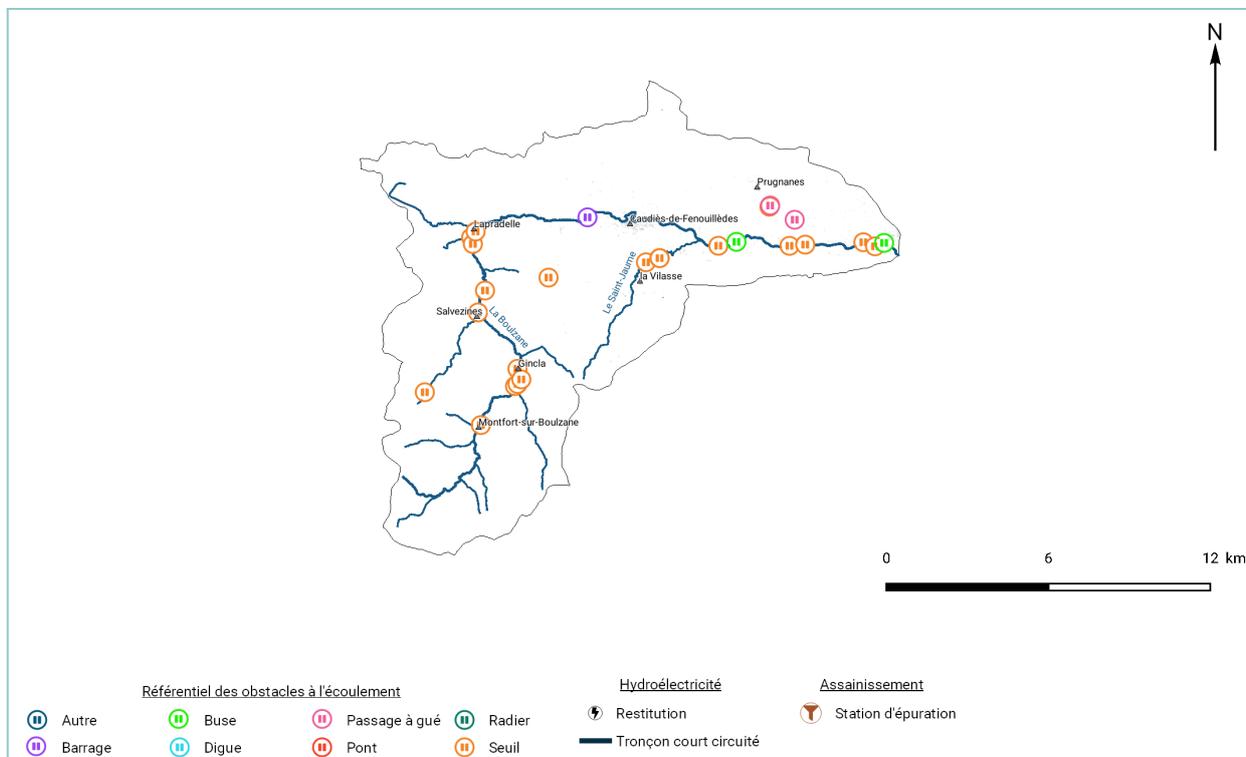
VIII - Diagnostics et pressions anthropiques

Données disponibles sur les milieux aquatiques



Sources: BD TOPO (DDTM - © IGN) modifiée par la FDPPMA, Contextes piscicoles (FDPPMA), Stations qualité (Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et Agence de l'eau RMC), Banque Hydro (Ministère de la Transition écologique et solidaire - certaines coordonnées ont été corrigées)

Activités anthropiques principales



Sources: BD TOPO (DDTM - © IGN) modifiée par la FDPPMA, Stations d'épuration (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Référentiel des obstacles à l'écoulement (Agence française pour la biodiversité), Contextes piscicoles (FDPPMA)

Facteurs			Etat fonctionnel		Evaluation de l'impact à l'échelle du contexte	
	Nature et localisation		Description	Effets		
Importance de l'impact	Nature	Localisation			Recrutement	Accueil
Principal	Espèce animale invasive : Vison d'Amérique (Neovison vison, anciennement Mustela vison)	Tout le contexte	Le Vison d'Amérique est une espèce invasive et opportuniste faisant concurrence à la Loutre d'Europe. De plus, il est aussi considéré comme prédateur du Desman des Pyrénées et des espèces piscicoles comme la Truite Fario et le Barbeau Méridional, espèces patrimoniales dans le département. Il peut également se nourrir d'amphibiens et affecter les pontes des oiseaux limicoles.	Impact sur les espèces piscicoles, particulièrement les géniteurs.	Pas ou peu d'impact	Fort
Principal	Continuité écologique	La Boulzane sur tout son linéaire	De nombreux obstacles perturbent physiquement le milieu. En effet, sur la partie audoise on dénombre une dizaine d'obstacles sur la Boulzane de plus de 2 m de haut sur 10km de rivière. 4 seuils se retrouvent sur la commune de Gincla sur moins d'1 km et 3 sur Puylaurens en moins de 500 m de cours d'eau. Ces obstacles bloquent la migration de la truite lors de la période de reproduction. De plus, ces ouvrages ne sont pas équipés pour faciliter le passage des poissons.	Dégradation ou suppression des zones de reproduction, limite la libre circulation des géniteurs et des juvéniles.	Modéré	Modéré
Principal	Prélèvements d'eau	Boulzane en aval de Lapradelle	Selon le PGRE Agly, le prélèvement brut est de 120 L/s avec un retour au milieu estimé de 70%. Le principal prélèvement se fait au niveau de Caudiès-de-Fenouillèdes.	Diminution de la quantité d'eau et donc provoquant une augmentation de la température de l'eau et un habitat moins propice aux truites sur le cours aval.	Modéré	Modéré

Synthèse état des lieux et diagnostic

La Boulzane prend ses sources dans l'Aude en amont de Montfort sur Boulzane et s'écoule sur presque 35 km pour rejoindre l'Agly en aval de Saint-Paul-de-Fenouillet. Le Saint Jaume est son principal affluent. L'occupation du sol est dominée par la forêt (65 % du contexte), quelques vignobles subsistent à hauteur de 8% du bassin versant de la Boulzane. Sa géologie est marquée à plus de 65% par le Calcaire sur sa partie aval, en amont on retrouve plutôt un substrat schisteux (20%). Dans les traversées de village comme celui de Caudiès et de Lapradelle, le cours d'eau a été légèrement recalibré. De multiples seuils sont présents sur l'ensemble du cours d'eau, certains ouvrages sont infranchissables pour la truite avec un peu plus d'une dizaine d'ouvrages de plus de 3 m de haut. Les prélèvements réalisés sur le bassin versant de la Boulzane sont de 120 L/s sachant que le milieu ne produit que 150L/s en période d'étiages sévères selon les données du SMBVA dans le PGRE. Cependant des restitutions au milieu ont été évaluées théoriquement à plus de 70%. Ces prélèvements diminuent la quantité d'eau dans la Boulzane en période d'étiage, ce qui augmente considérablement la température de l'eau. L'augmentation de température est notable sur le cours aval, la moyenne des températures des 30 jours consécutifs les plus chauds augmente de 4,7°C sur 14km de cours d'eau de Lapradelle au pont de la SNCF entre Caudiès et St Paul de Fenouillet. La température dépasse les 20°C entre Caudiès et Saint-Paul, ces températures sont moins propices à la croissance de la truite fario. Ce qui explique en partie l'évolution amont/aval du peuplement observé principalement composé de barbeaux méridionaux, accompagnés de chevaines, goujons, loches franche, vairons et truites fario en fermeture de bassin. Sur la partie amont, on retrouve essentiellement de la truite fario qui peut être accompagnée d'écrevisses à pattes blanches. Sur l'amont de la Boulzane, une fermeture du milieu a pu être constatée (assombrissement). Elle est potentiellement nuisible à la capacité d'accueil du cours d'eau. Depuis une dizaine d'années, l'arrivée du Vison d'Amérique sur le secteur semble avoir un impact sur les peuplements piscicoles.

IX - Synthèse des actions préconisées

Cohérence	Priorité	Nom	Descriptif	Localisation	Masse d'eau	Effet attendu sur les espèces repères	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE
Groupe 1	Modérée	Etudier la possibilité d'aménager certains ouvrages pour la continuité écologique	Etudier la pertinence de l'aménagement des ouvrages infranchissables présents sur le cours d'eau par des prospections de terrains, de recherches bibliographiques et de nouveaux outils sur la génétique des truites. Envisager la suppression de tous seuils sans usage.	La Boulzane sur l'ensemble de son linéaire	FRDR220	Permettre la libre circulation piscicole et sédimentaire		OF 6A : Agir sur la morphologie et le déclioisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques - Réservoirs biologiques et axes migration des poissons	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Groupe 2	Absolue	Optimisation de la gestion des étiages et du partage de la ressource (PGRE)	Participer au suivi du PGRE de l'Agly porté par le SMBVA.	Tout le contexte	FRDR220, FRDR10162, FRDR11451			OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
Groupe 3	Modérée	Continuer le suivi par pêche électrique sur l'augmentation de la taille légale de capture et la baisse du quota	Suite à l'augmentation de la taille légale de capture et de la baisse du quota de truites fario en 2015, la FDPPMA 11 à la demande de l'AAPPMA locale réalise chaque année des pêches électriques pour évaluer la satisfaction de cette nouvelle mesure. Seule une chronologie continue sur moyen terme (6 ans à minima) permettra de visualiser l'effet de cette mesure.	La Boulzane amont	FRDR220			Disposition 6C-01 : Mettre en oeuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce	
Groupe 3	Modérée	Harmoniser la réglementation de part et d'autres de la limite départementale	Animation d'une concertation pour harmoniser les règles de gestion sur les deux départements	Sur l'ensemble du contexte	FRDR220			OF 6C : Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau	
Groupe 4	Modérée	Contribuer à l'amélioration de l'exhaustivité de la base de données ROE	Des ouvrages n'ont pas été identifiés sur certains secteurs. Une contribution à l'amélioration du référentiel d'obstacle à l'écoulement est nécessaire pour compléter la base de données déjà disponible.	Tout le contexte	FRDR220, FRDR10162, FRDR11451				
Groupe 5	Modérée	Ouverture des milieux sur la partie amont de la Boulzane	Entretien de la ripisylve sur la partie amont de la Boulzane qui a tendance à se refermer dans des lieux dédiés à la valorisation halieutique.	La Boulzane amont	FRDR220	Augmenter la capacité d'accueil			
Groupe 6	Modérée	Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs sur la Boulzane et ses affluents	Après la détection d'écrevisse à pieds blancs sur la Boulzane sur la commune de Lapradelle. Il devient nécessaire de protéger et suivre cette population très bien représentée.	Sur la Boulzane dans le département de l'Aude	FRDR220			Disposition 6C-02 : Gérer les espèces autochtones en cohérence avec l'objectif de bon état des milieux	
Groupe 7	Modérée	Gestion de l'expansion et régulation du Vison d'Amérique	Gestion concertée avec les différents acteurs (PNR PC, Fédération de Chasse, Louveterie, AFB, Piégeurs, DDTM, ONCFS, FRNC, Syndicats de bassins versant...) pour la régulation du Vison, mise en commun des moyens (techniques et financier), mise en place d'un projet de régulation du Vison par la formation de piégeurs agréés au sein du réseau pêche.	Tout le contexte	FRDR220, FRDR10162, FRDR11451	Protection des espèces piscicoles		OF 6C: Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de la gestion de l'eau Dispositions 6C03: Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes	
Groupe 8	Modérée	Suivi de la mise en gestion patrimoniale du ruisseau de St Jaume	Suite à la mise en gestion patrimoniale du ruisseau de St-Jaume, un suivi piscicole sera réalisé sur 3 années.	Ruisseau de St-Jaume	FRDR10162				

Synthese des préconisations

Les principaux affluents de la Boulzane, Ruisseau du Saint-Jaume et de Prugnanes sont classés en bon état DCE. Tandis que le cours principal est en état moyen. Il conviendra donc d'étudier la possibilité d'améliorer les facteurs limitant l'expression du bon état : la continuité écologique du milieu et le partage des eaux. Il serait intéressant de compléter la base de données ROE en collaboration avec les services de l'AFB afin d'avoir une meilleure compréhension du degré de fragmentation des milieux. Sur la partie amont de la Boulzane, il est suggéré de mener des actions d'entretien localisées de la ripisylve pour permettre une réouverture du milieu et ainsi augmenter localement la capacité d'accueil. Lors d'une pêche électrique sur la Boulzane sur la commune de Lapradelle une quantité importante d'écrevisses à pieds blancs a été capturée, il convient donc de suivre cette population par détection ou par pêche à l'électricité et envisager sa protection et connaître son aire de répartition. Les prélèvements d'eau sur la Boulzane et sa faible productivité, nous incitent à contribuer et suivre les réflexions menées dans l'élaboration et la mise en oeuvre du PGRE concernant le partage de la ressource en eau. De plus, une étude sur la Boulzane amont est en cours suite à l'augmentation de la taille légale de capture à 23 cm au lieu de 20 et la limite du nombre de capture de 10 à 3 truites fario par la FDPPMA 11. Un suivi par pêche électrique est en cours sur ce territoire en gestion patrimoniale. Une harmonie est à rechercher sur ces réglementations en concertation avec les AAPPMA concernées. Un co-pilotage FD66/FD11 est à envisager sur le sujet. Une autre des actions réalisées à l'échelle départementale concerne la gestion et la régulation du vison d'Amérique. A ce sujet, 3 bénévoles de l'AAPPMA de Caudiès ont été formés en avril 2018, ils seront dotés de cages pièges pour mettre en place des opérations de piégeages.

X - Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion raisonnée

Cas particulier de gestion

Gestion patrimoniale :

-sur la partie audoise

-sur le St-Jaume (associé à un suivi)

-sur le Riu de Prugnanes